

TORK 3 ans



N° de contrat

CONTRAT DE DISTRIBUTEURS

Nous vous remercions d'avoir choisi les produits Tork de la société SCA Tissue Europe Away From Home.

- ♦ En signant ce contrat de mise disposition, vous recevez des distributeurs Tork et vous vous engagez à acheter les produits de remplissage Tork pendant trois ans.
- ♦ Vous recevez les distributeurs gratuitement. SCA investit ainsi pour vous ! Durant la période de mise à disposition, vous avez droit au service de SCA Tissue Europe AFH. Ceci signifie que pour tout distributeur ou une partie du distributeur ne fonctionnant pas correctement, SCA Tissue Europe AFH changera le distributeur ou la pièce gratuitement.
- ♦ La quantité minimum requise pour ce contrat doit être **20 distributeurs**.

Données Client

Nom de la société		Secteur d'activité	
Adresse			
		Nombre de sites	
Localité	Code Postal	Nombre d'employés	
Tél	Fax		
Personne de contact		S'agit-il d'un remplacement ou d'une extension ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
E-mail		Si oui, de quel numéro de contrat ?	

Distributeurs Tork

N° d'article 0= blanc ou Dernier chiffre signifie : 8 = noir ou noir/rouge	Description	Système	Quantité	Prix conseillé	Coût total
55100 0/8	Elevation Dispenser Handtowel Roll	H1		€ 82,50	Gratuit
55200 0/8	Elevation Dispenser Handtowel Interfold	H2		€ 38,10	Gratuit
55210 0/8	Elevation Dispenser Handtowel Interfold Mini	H2		€ 29,20	Gratuit
55300 0/8	Elevation Dispenser Handtowel ZZ Fold	H3		€ 38,10	Gratuit
55310 0/8	Elevation Dispenser Handtowel ZZ Fold Mini	H3		€ 29,20	Gratuit
55400 0/8	Elevation Dispenser Jumbo Roll	T1		€ 35,26	Gratuit
55500 0/8	Elevation Dispenser Mini Jumbo Roll	T2		€ 31,70	Gratuit
55600 0/8	Elevation Dispenser Toilet Paper Folded	T3		€ 23,25	Gratuit
55750 0/8	Elevation Dispenser Toilet Paper Compact Roll	T6		€ 31,70	Gratuit
55800 0/8	Elevation Dispenser Mini Centerfeed Roll	M1		€ 31,24	Gratuit
55900 0/8	Elevation Dispenser Centerfeed Roll	M2		€ 38,26	Gratuit
56000 0/8	Elevation Dispenser Soap Liquid	S1		€ 22,96	Gratuit
56010 0/8	Elevation Dispenser Soap Liquid Arm lever	S1		€ 40,50	Gratuit
56100 0/8	Elevation Dispenser Soap Liquid Mini	S2		€ 20,44	Gratuit
65300 0/8	Performance Dispenser Combi Roll	W2		€ 47,62	Gratuit
65400 0/8	Performance Dispenser Wiper/Cloth Folded	W4		€ 29,07	Gratuit
65900 0/8	Performance Dispenser Centerfeed Roll	M2		€ 38,26	Gratuit
272200	Dispenser for Napkins Interfold High Capacity	N4		€ 40,49	Gratuit
272500	Dispenser for Napkins Interfold Counter	N4		€ 36,00	Gratuit

Produits Tork

N° d'article	Description

Données Fournisseur/Société de nettoyage

Nom de la société	
Adresse	
Localité	Code Postal
Tél	Fax
Personne de contact	
Signature/ certification de l'exactitude de tous les renseignements relatifs au contrat	

Client

Date	Nom
<input type="checkbox"/> Je suis d'accord avec les conditions générales ci-jointes à ce contrat.	
Signature	

SCA Tissue Europe Away From Home

Date	Nom
Signature	

VALABLE UNIQUEMENT SI COMPLÉTÉ ENTIEREMENT. REMPLIR AU STYLO-BILLE, EN LETTRES CAPITALES

Pour toute question ou tout renseignement sur d'autres produits, appelez le service clients au +32 (0) 2 766 05 30 - Attention, ce contrat est seulement valable s'il y a accord avec les conditions générales.

Conditions relatives au contrat de location du distributeur

Article 1

Le prêteur (ci-après SCA) met à la disposition de l'emprunteur (ci-après le client) les distributeurs Tork mentionnés sur la liste imprimée sur le contrat. La mise à disposition est gratuite. La mise à disposition des distributeurs Tork est valable pour une période de trois (3) ans. Ce contrat sera reconduit tacitement à chaque fois pour des périodes successives d'un (1) an, sauf si une des parties résilie le contrat au plus tard trois (3) mois avant l'expiration du délai initial de trois (3) ans ou du délai d'un (1) an en question.

SCA reste à tout moment propriétaire des distributeurs qui, à la fin du contrat de cession d'usage gratuite, seront restitués à SCA par le client, à la première demande de SCA.

Article 2

En contrepartie de la mise à disposition, le client s'engage, pendant la durée du présent contrat, à utiliser exclusivement des produits Tork pour le remplissage des distributeurs.

Article 3

Le client veillera en bon père de famille au maintien et à la conservation des distributeurs. Il ne modifiera en rien les distributeurs et les assurera contre tous les risques. Il s'abstiendra de céder les distributeurs, de les louer, de les mettre à disposition, de les déplacer ou de les donner en garantie. Si un tiers devait procéder à une saisie conservatoire ou à une saisie exécution sur les distributeurs, le client en avertirait immédiatement SCA et ferait savoir à la partie saisissante que le distributeur appartient à SCA. En tant que commodataire, le client est civilement responsable de la perte, de la détérioration ou de la mise hors service des distributeurs, quelle qu'en puisse être la raison, y compris si la perte, la détérioration ou la mise hors service est due à un accident ou à une force majeure. Les réparations sont à charge du client. En cas de remplacement, le client paiera à SCA, par distributeur remplacé, le 'Prix conseillé' par distributeur, mentionné au recto de ce contrat. SCA procédera uniquement au remplacement ou à la réparation d'un distributeur si le défaut est la conséquence d'un défaut de conception ou d'un défaut dans le matériel.

Article 4

Le présent contrat sera résilié de plein droit et sans mise en demeure :

a) si le client enfreint l'obligation d'utiliser uniquement des produits Tork pour recharger les distributeurs ;

b) si le client ne respecte pas scrupuleusement une autre obligation du présent contrat et n'y a pas remédié dans les 10 jours qui suivent une mise en demeure.

Dans ce cas, SCA récupérera les distributeurs chez le client et le client paiera à SCA des dommages-intérêts correspondant au montant mentionné au recto de ce contrat sous 'Prix conseillé'. Le client se charge du démontage des distributeurs Tork.

Article 5

Le client peut résilier le présent contrat par lettre adressée à SCA compte tenu d'un délai de préavis d'un (1) mois. Dans ce cas, SCA récupérera les distributeurs chez le client, et le client paiera à SCA des dommages-intérêts forfaitaires correspondant au montant mentionné au recto de ce contrat sous 'Prix conseillé'. Le client se charge du démontage des distributeurs Tork.

Article 6

SCA ne sera pas responsable d'un éventuel dommage normal qui pourrait être occasionné lors du démontage aux murs auxquels ces distributeurs étaient fixés.

Article 7

SCA a le droit à tout moment – mais le plus possible pendant les heures de bureau et en concertation avec le client – de pénétrer dans le(s) local(aux) où se trouvent les distributeurs afin de vérifier si le client respecte ses obligations.

Article 8

Pendant la durée du présent contrat, le client a la possibilité de louer à SCA des distributeurs supplémentaires aux mêmes conditions, s'il utilise un minimum de six (6) distributeurs supplémentaires. Pour ce qui concerne ces distributeurs supplémentaires, un nouveau contrat d'une durée de trois (3) ans sera toujours conclu, il sera tacitement reconductible chaque fois pour des périodes successives d'un (1) an, sauf si une des parties résilie le contrat au plus tard trois (3) mois avant l'expiration du délai initial de trois (3) ans ou du délai d'un (1) an en question.

Article 9

Le droit Belge est d'application sur ce contrat. Les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour connaître des litiges qui résultent du présent contrat.

Het Elevation Line assortiment*



Tork Performance assortiment



* Disponible également en noir, excepté le distributeur aérosol seulement disponible en blanc.